Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20261029-2026_C_177-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-177 **Séance du 29 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle An Holl au siège de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO – Jean-Marie GAZENGEL - Véronique BOSSARD-SANGUY - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Héloïse MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) – André DAVY (Broualan) - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – René TRELLU (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – LEJANVRE Janine (Trans-la-forêt) - Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (procuration à Thierry BOURGEAULT) - Sylvie COMMEREUC (procuration à Olivier BOURDAIS) - Marilyne TRECAN (procuration à Louis THEBAULT) - Axel ROUSSEL (procuration à Héloïse MORIN) - Françoise MOUCHEL - Emmanuelle DE BEAUCORPS

Secrétaire de séance : Frédéric LE GRAND

Convocation en date du 20 octobre 2026

Pôle Enfance et Citoyenneté - Service Enfance, Jeunesse - ACM - Modification des tarifs

/ 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code de l'action sociale et des familles relatif à l'accueil des mineurs hors du domicile parental et plus particulièrement la partie législative articles L227-1 à 12, la partie réglementaire articles R227-1 à 30 et ses modifications éventuelles,
VU le Code de la santé publique relatif à l'accueil des enfants de moins de six ans et notamment les articles L.2324-1 à L 2324-4 et ses modifications éventuelles,
VU l'article 3 alinéa 2 de la loi n'84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'article 34 de cette même loi, modifié par l'article 22 de la loi n'94.1 134 du 27 décembre 1994,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU l'arrêté en date du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement,
VU la délibération n°2018-151 du 25 octobre 2018 portant modification des tarifs des accueils de loisirs,
VU la délibération n°2022-120 du 20 octobre 2022 portant modification du règlement intérieur des accueils de loisirs,
VU les délibérations en date des 14 décembre 2023 et 7 novembre 2024 portant modification des tarifs des accueils de loisirs,
VU la délibération n° 2025-C-129 du 18 décembre 2025 portant modification des tarifs des accueils de loisirs,
CONSIDERANT la proposition de la commission Enfance/Jeunesse/DRE en date du 30 septembre relative à la modification des tarifs des ACM à compter du 1er janvier 2027, à savoir :

- une revalorisation des tarifs des activités à hauteur de 2 %,
- une indexation des tarifs de restauration au quotient familial et une revalorisation de ceux-ci à hauteur de 2 %,

CONSIDERANT à ce titre les nouvelles propositions de grilles tarifaires,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20261029-2026_C_177-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

Tarifs activités :

	QF CAF	TRANCHE A de 0 à 600€		TRANCHE B de 601 à 900€		TRANCHE C de 901 à 1200€		TRANCHE D de 1201 à 1500€		TRANCHE E + de 1501€	
		2026	2027	2026	2027	2026	2027	2026	2027	2026	2027
ACCUEIL DE LOISIRS	CDC	5,52 €	5,63 €	7,29 €	7, 43 €	9,06 €	9,24 €	10,70 €	10,91 €	12,36 €	12,60 €
	HORS CDC	10,16 €	10,36 €	11,81 €	12,04 €	13,52 €	13,79 €	15,23 €	15,53 €	16,89 €	17,22 €
	1/2 journée CDC	4,53 €	4,62 €	6,18 €	6,30 €	7,89 €	8,04 €	9,60 €	9,79 €	11,26 €	11,48 €
	1/2 journée HORS CDC	8,99 €	9,17 €	10,70 €	10,91	12,36 €	12,60 €	14,08 €	14,36 €	15,80 €	16 ,11 €
JOURNEE CAMPS	CDC	26,91 €	27,45 €	28,70 €	29,27 €	30,41 €	31,01 €	32,01 €	32,65 €	33,77 €	34.44 €
	HORS CDC	33,62 €	34,29 €	35,42 €	36,12 €	37,14 €	37,88 €	38,85 €	39,62 €	40,52 €	41,33 €
NUIT SOUS TENTE	CDC	9,12 €	9,30 €	10,93 €	11,15 €	12,69 €	12,94 €	14,35 €	14,63 €	17,12 €	17,46 €
	HORS CDC	14,29 €	14,57 €	15,46 €	15,77 €	17,17 €	17,51 €	18,88 €	19,25 €	20,54 €	20,95 €

Tarif des garderies :
Matin entre 7h30 et 8h30 : 1 € ; Soir entre 17h30 et 18h30 : 1€

Tarifs restauration :

QF CAF	2026	2027
TRANCHE A 0 à 600€	3,64 €	3,71 €
TRANCHE B 601 à 900€	3,86 €	3,93 €
TRANCHE C 900 à 1200€	4,08 €	4,16 €
TRANCHE D 1201 à 1500€	4,30 €	4,38 €
TRANCHE E + de 1501€	4,53 €	4,62 €

VU l'avis favorable du Bureau en date du 20 octobre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,
DECIDE

- **DE PROCEDER** à la modification des tarifs des ACM tels que présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 30 octobre 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Frédéric LE GRAND

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 30 octobre 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol Baie du Mont St-Michel Communauté de Communes